

Compte rendu de la séance du samedi 25 janvier 2020

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Représentés : DUPONT Marie-Anne par VEYSSIERE Michel.

Absents Excusés : MAURETTE Jean-François, PAPAIX Yvan et PAPAIX Martine.
Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Hydroélectricité : désignation de l'avocat pour représentation au conseil d'état.
- 3/ Association DPC : avance sur subvention 2020.
- 4/ Régie de la Mouline : contrats 2020 avec les partenaires techniques(SPIE, EDF HYDRO, ALPIQ...).
- 5/ Redevance de la centrale de la Mouline à verser au budget communal.
- 6/ Cabanes Pastorales : Point d'information (marché public deuxième consultation...).
- 7/ Camping : tarif 2020.
- 8/ Questions diverses.

1/Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Hydroélectricité : désignation de l'avocat pour représentation au conseil d'état.

Monsieur le maire :

Demande au Conseil Municipal de l' autoriser à exercer un pourvoi devant le Conseil d'Etat à l'encontre des arrêts de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 31 décembre 2019 : N°17BX04004 et N°18BX04275 dans le contentieux opposant la commune à la société IGIC.

Mandate à cet effet Maître LUC-THALER représentant la SCP FABIANI LUC-THALER PINATEL 197 boulevard Saint Germain 75007 Paris."

Où cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
Accepte ces propositions.

Donne mandat à monsieur le maire pour représenter la commune dans cette affaire et engager les démarches nécessaires.

3/ Association DPC : avance sur subvention 2020.

Monsieur le maire :

Rappelle que les subventions attribuées aux associations sont votées au moment du budget.
Précise que les années précédentes, la subvention de l'association de DPC était de 14 000€.

Informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser une avance de subvention d'un montant de 6000€ à l'association DPC pour assurer la trésorerie et le paiement des salaires.

Où cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Accepte de verser à l'association DPC une avance de 6000€ sur le budget 2020.

4/ Régie de la Mouline : contrats 2020 avec les partenaires techniques(SPIE, EDF HYDRO, ALPIQ...).

Lucien GRANIER , adjoint et membre du comité d'exploitation, fait le point quant aux différents contrats signés pour l'année 2019 :

Rappelle les missions des différents partenaires dans le cadre de la reprise de la gestion de la centrale

La commune s'appuie sur :

- la société ALPIQ qui a pour mission d'être l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de :
 - l'élaboration du dossier de renouvellement du droit d'eau.
 - le support technique et administratif avec les partenaires et les fournisseurs.
 - la prévision d'un plan d'action pour la reprise et le fonctionnement de la centrale au 01/01/2019.
- la société SPIE avec pour mission d'aider à gérer le fonctionnement technique et l'ingénierie,
- EDF HYDRO avec pour mission :
 - d'assurer la formation des agents communaux désignés pour les astreintes.
 - de fournir les documents techniques et le plan de maintenance préventif.
 - d'intervenir et conseiller dans le domaine technique.

Pour 2020 il est prévu la continuation et l'adaptation des contrats existants

5/ Redevance de la centrale de la Mouline à verser au budget communal.

Monsieur le maire :

Rappelle au conseil municipal qu'une redevance annuelle sera versée au profit de la commune dans le cadre de l'activité de la centrale de la Mouline.

Cette somme a été prévue dans le budget communal comme recette pour un montant de 150 000€.

Demande à Lucien GRANIER, adjoint et membre du comité d'exploitation de la régie de la centrale de présenter l'activité, le compte administratif 2019 et de faire le point sur la réunion du comité d'exploitation. Ce dernier présente le compte administratif de la régie de la centrale hydroélectrique de la Mouline 2019.

Indique que la production et la vente des kwh de 2019 est de 335 675€.

Propose : après examen du compte administratif et des investissements engagés sur 2019, d'abonder le budget principal communal de 70 000 € dans le cadre de la redevance.

Où cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proposition.

6/ Cabanes Pastorales : Point d'information (marché public deuxième consultation...).

Patrick BOYER, conseiller municipal informe que le marché n°2019-03 des cabanes pastorales nécessite la relance d'un nouveau marché pour deux lots courant février 2020 .

LOT n° 1 : analyse des sols et fondations

LOT n° 2 : construction et clos couverts

7/ Camping : tarif 2020.

Alain DE LA CRUZ RUEDA après concertation avec le comité d'exploitation et les salariés du site informe de la décision de ne pas augmenter les tarifs pour 2020.

Il précise l'application des tarifs moyenne saisons du 04/07 AU 31/07; l'ajustement des tarifs se fera pour un taux de remplissage optimum.

8/ Questions diverses.

1/Marché station météo.

Suite au litige avec la société OGOXE et la désignation du cabinet DARRIBERE pour représenter la commune, Patrick Boyer informe d'une aide des services du RTM pour formuler des réponses.

2/Communication d'un courrier d'une Aulusienne.

Bernadette ROGALLE, conseillère municipale fait lecture de ce courrier où est listé le potentiel touristique de la commune, pas suffisamment mis en valeur selon cette personne. Il serait nécessaire que les supports de communication soient revus pour une meilleure visibilité de la commune dans les médias(guide été, dépêche09 et Colporteur).

3/Service National Universel.

Bernadette ROGALLE, conseillère municipale rend compte de la réunion qui a eu lieu le 23 janvier 2020 au centre d'accueil de la Ville de Toulouse. A l'initiative du gouvernement, le SNU a été mis en place en 2019. Sa mission est de réunir tous les jeunes entre 15 et 16 ans pour 2 séquences de 2 semaines chacune.

Une séquence est consacrée à différentes activités en internat autour des valeurs républicaines.

L'autre séquence doit se dérouler dans un service public ou une association pour une mission d'intérêt général.

Le SNU pourrait restaurer en partie , la fonction de brassage social et de cohésion et forger un sentiment d'appartenance à une nation commune.

Le site d'Aulus a été choisi pour le déroulement d'une de ces séquences en juin 2020.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Absent	DUPONT Marie-Anne Procuration à Michel VEYSSIERE
ROGALLE Bernadette	PAPAIX Yvan Absent

Compte-rendu affiché le 27 février 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.